

Mois d'AVRIL 2003

N°44

## INFOS MUNICIPALES

Imprimé par nos soins



Agence de voyage « Bus and Market » .....

Voir article en dernière page.



# ÉDITORIAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le budget 2003 vient d'être voté et si le budget de fonctionnement est en très faible augmentation, le budget d'investissement marque la très forte volonté de l'équipe municipale de faire de MIRIBEL une commune attractive.

Attractive d'abord en terme de services avec la réalisation du groupe scolaire, de la cantine et de la garderie qui accueilleront en un seul lieu, enfants et enseignants.

Attractif notre cœur de village avec l'agrandissement de l'espace public et la création d'un préau pour les enfants qui se transformera les Week-ends et pendant les vacances scolaires en Halle.

Attractif notre village avec une église en cours de rénovation mais aussi l'aménagement de l'entrée du village et la création d'une aire de propreté avec murets en pierre pour dissimuler les différents containers et retrouver aussi ce caractère de balcon à notre village. Murets aussi pour border un nouveau parking qui permettra aux visiteurs, aux participants des différentes manifestations organisées par nos six associations et aux parents d'élèves de se garer à une centaine de mètres du cœur du village. Ce nouveau parking portera à vingt cinq le nombre de places disponibles en gardant en mémoire que le centre village sera plutôt réservé aux piétons et notamment aux enfants. Une nouvelle signalétique pour l'ensemble des rues et quartiers du village sera mise en place.

Continuité dans la volonté aussi de participer au développement durable et local par l'investissement dans une nouvelle chaufferie au bois qui viendra alimenter l'ensemble des bâtiments communaux et le groupe scolaire. L'énergie bois ainsi consommée par les chaufferies municipales représentera à peu près sept cent mètres cubes de copeaux et cet approvisionnement générera bien sur de l'activité économique localement. Cet équipement nous permettra de faire des économies substantielles en terme de chauffage puisque tous nos anciens bâtiments communaux sont chauffés actuellement à l'électricité.

L'ensemble de ces investissements représente la somme de un million trois cent soixante dix milles euros, et, est financé de manière tout à fait conséquente par les collectivités telles que le Conseil Général, le Conseil Régional, l'ADEME, mais aussi grâce aux subventions exceptionnelles et non reconductibles de notre député Didier MIGAUD qui nous a permis d'obtenir plus de deux cent milles euros de subventions supplémentaires pour l'ensemble de ces opérations.

Notre commune a aussi la chance et ceci encore pour quelques années peut-être (il faut en profiter) d'être classée en zone Objectif 2, zone aidée financièrement par l'Europe.

Un budget d'investissement conséquent qui sera équilibré par un emprunt de cent cinquante mille euros.

Notre dette communale reste ainsi tout à fait acceptable pour une commune en pleine extension et qui aura après la réalisation des investissements prévus en 2003 un degré d'équipements exceptionnel pour une commune de moins de 500 habitants.

L'équipe municipale a choisi d'augmenter les taux des trois taxes (impôts ménages) de 2% pour 2003.

Cet effort fiscal fait par les habitants permettra entre autre à notre commune de toucher une Dotation Globale de Fonctionnement plus conséquente.

Voilà tracé brièvement les grandes lignes du budget 2003.

Contrairement à ce qui se profile au niveau national avec un désengagement fort de l'Etat en terme de service public, nous essayons d'assumer aux mieux les vocations qui sont les nôtres.

Nous n'avons pas la prétention de répondre à toutes les problématiques mais ce dont nous sommes sûrs c'est que ces choix de développement veulent répondre aux intérêts du PLUS GRAND NOMBRE.

L'équipe municipale a lancé une Déclaration d'utilité publique, pour agrandir l'espace public et construire la troisième classe, c'est une procédure tout à fait habituelle pour les collectivités qui sont là pour répondre à l'intérêt public qui ne va pas forcément de paire avec les intérêts de tout un chacun.

Et encore est ce que les cris des enfants ou l'ombre d'un bâtiment sur votre propriété peuvent-ils porter préjudice ?

Faudrait-il que tout développement réfléchi et voulu par une majorité soit bloqué par quelques-uns ?

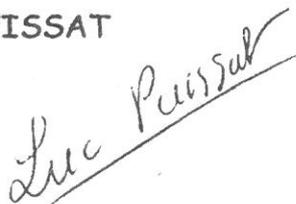
Nous continuerons au cours de l'année à vous rencontrer quartier par quartier comme nous l'avons déjà fait pour les secteurs de BAYANNES et de QUEVELONGUE.

Pour les nouveaux habitants, je rappelle que je suis en mairie avec une partie de l'équipe municipale tous les Lundis en fin d'après midis mais aussi joignable par téléphone ou mails.

Notre Site Internet ([miribel.lanchatre.free.fr](http://miribel.lanchatre.free.fr)) fréquemment mis à jour par Hubert NAVARRO peut aussi vous renseigner sur nos projets et les contacts possibles.

Bonne lecture de cette info, info réalisée de façon tout à fait artisanale par le personnel et les élus.

Le Maire, Luc PUISSAT



# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2002**

**Etaient présents** : MM. PUISSAT L. - EYRAUD Y. - GAUTHIER M. - PUISSAT J. - GOUTTENOIRE M. - VALLIER I. - BONINO A. - TANTET J. - CHENAVIER Barbara - NIER M. - NAVARRO Hubert

**Secrétaire de séance** : Isabelle VALLIER

## **ORDRE du JOUR**

### **DELIBERATIONS**

- 1 – Adoption des nouveaux statuts de la Communauté des Communes.
- 2 – Autorisation donnée à M. le Maire, si nécessaire, « d'Ester en justice » (action en justice)
- 3 – Changement du Président de la Commission d'appels d'offres.
- 4 – Décisions modificatives sur le budget communal M14 et le budget chaleur M4

### **DIVERS**

- 1 – Cérémonie des vœux le samedi 11 janvier 2003 à MONESTIER de CLERMONT.
- 2 – Scolarisation des enfants au collège de VIF.
- 3 – Information sur le fonctionnement des syndicats intercommunaux.

M. Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal l'approbation du compte-rendu de la dernière séance en date du 14 octobre 2002.

**ACCEPTE à l'UNANIMITE**

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour pour délibérer sur la demande de la D.D.E. (Direction Départementale de l'équipement) de transférer sa compétence aux communes en matière de déclaration de travaux et de certificats de conformité ainsi que sur la conversion en Euros du prix des concessions de cimetière.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

**ACCEPTE A L'UNANIMITE****DÉLIBÉRATIONS****1 – Adoption des nouveaux statuts de la Communauté des Communes**

M. Michel GAUTHIER adjoint au Maire et Vice-Président de la Communauté des communes de MONESTIER DE CLERMONT expose au conseil municipal que le budget de la communauté des communes va subir une diminution de 30 489,80 € (200 000 F). Pour remédier à cette baisse, l'état incite la communauté des communes à passer en T.P.U c'est à dire en **Taxe Professionnelle Unique** qui aurait pour conséquence d'uniformiser les taux. Cette uniformisation permettrait de récupérer 30 489,80 € (200 000 F) de **Dotations Globales de Fonctionnement bonifiées**.

A cette fin, la Communauté des communes doit faire évoluer ses statuts et a décidé de choisir en plus de ses compétences obligatoires prévues par la Loi N°99-586 du 12 juillet 1999, de ses compétences optionnelles et de ses compétences propres, une vocation concernant le logement social à travers la gestion du C.L.H. Comité Local de l'Habitat et l'élaboration d'un schéma de l'équilibre social de l'habitat.

En effet le passage en T.P.U. et l'adoption de la compétence en matière de logement social sont indispensables pour espérer une D.G.F. bonifiée.

M. Le Maire demande au conseil municipal d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté des communes de MONESTIER de CLERMONT.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

A propos de la T.P.U. (taxe professionnelle unique) M. Le Maire précise que le passage en taxe professionnelle unique a pour conséquence de faire perdre à la commune une partie des nouvelles taxes professionnelles générées par les ETS REF S.A. et la Société PELISSARD. Il demandera donc une participation à la Communauté des communes d'environ 20% sous forme de dotation de solidarité pour compenser cette perte financière.

**2 – Autorisation donnée à M. le Maire « d'ester en Justice »**

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à « ester en justice » en cas de nécessité.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

### 3 – Changement du Président de la commission d'appels d'offres

M. le Maire expose au conseil municipal que les établissements Jean-Louis PUISSAT peuvent être amenés à soumissionner pour les travaux du groupe scolaire. Il ne peut donc rester Président de cette commission puisqu'un lien familial les unit. C'est une contrainte légale, il doit donc démissionner et se faire remplacer.

M. le Maire demande au conseil municipal de désigner un nouveau président pour la commission d'appels d'offres.

M. Michel GAUTHIER est désigné en remplacement de M. Luc PUISSAT comme Président de la commission d'appels d'offres. 1<sup>er</sup> titulaire M. Maurice NIER – 2<sup>ème</sup> Titulaire M. Hubert NAVARRO – 3<sup>ème</sup> titulaire Mme Isabelle VALLIÈR – suppléant N°1 Mme M. GOUTTENOIRE – suppléant N° 2 Mme J. PUISSAT – suppléant N° 3 M. Yves EYRAUD.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4 – Décisions modificatives sur le budget communal M14 et le Budget chaleur M14

Madame RABHI a informé la commune qu'une erreur a été commise par ses Services dans les versements faits à la commune de MIRIBEL-LANCHÂTRE au titre des **attributions mensuelles d'impôts locaux** pour l'exercice 2000. En effet le versement d'un montant de 78 089 francs enregistré sur le P503 le 22/9/2000, pris en charge par notre comptabilité par titre N° 101/2000 concerne une autre commune. Elle demande donc à la commune de prendre la décision modificative suivante **sur le budget communal M. 14** pour rembourser ce trop perçu :

- Dépenses :	compte 673	+ 12 000 €
- Recettes :	compte 7781	+ 2 000 €
	compte 7381	+ 3 000 €
	compte 74831	+ 6 000 €
	compte 74 832	+ 1 000 €

**En ce qui concerne le budget CHALEUR M4** de la commune, une erreur des services du Trésor Public de MONESTIER de CLERMONT a été commise dans les versements faits à notre commune au titre de la **subvention ADEME** par un trop perçu de 91 187, 00 F en 2001 (13 901,37 €).

Un emprunt sur le budget M4, d'un montant de 15 000 € **sur une durée de dix ans** sera contracté pour permettre le remboursement de ce trop perçu.

### **ACCEPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire fait le point sur la situation financière de la commune et précise au conseil municipal que dans le cadre des activités périscolaires, la commune doit percevoir une subvention à hauteur de 68% des dépenses engagées, attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales C.A.F. de GRENOBLE pour les années 2002 et 2003.

Pour le poste de bibliothécaire, le conseil général alloue à la commune une subvention qui prendra en charge 50% des charges de salaire et des charges patronales pendant les deux premières années du recrutement de l'agent.

Pour terminer, M. le Maire expose au Conseil Municipal que la dette de la commune d'un montant de 1 143,37 € (7 500 F) **par habitant se trouve dans la moyenne départementale.**

### **5 - Désengagement et transfert des compétences de la D.D.E. aux communes, en matière de déclaration de travaux et de certificat de conformité.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la D.D.E. a informé la commune du transfert de compétences en matière de déclaration de travaux et certificat de conformité.

Le conseil municipal refuse le désengagement de la D.D.E. et le transfert des compétences aux communes en matière de déclaration de travaux et de certificat de conformité en accord avec la décision de la communauté des communes.

### **ACCEPTE à L'UNANIMITE**

## **6 – Étude et modification de la carte scolaire**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un courrier de l'inspection académique de l'Isère concernant l'étude de la carte scolaire envisagerait la modification de cette carte. Ainsi pour la commune de MIRIBEL-LANCHÂTRE une desserte vers le collège de VIF serait une solution. (voir courrier ci-joint)

M. Le Maire demande l'autorisation d'envoyer aux parents d'élèves un questionnaire concernant cette solution et de contacter le Principal du collège de MONESTIER de CLERMONT et celui du collège de VIF, pour leur demander quels seraient les horaires dans le cadre de la nouvelle organisation de la carte scolaire.

## **7 – Projet de construction d'un bâtiment professionnel et de deux logements sur le terrain du Pré TARACHOU**

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'une offre a été faite pour l'achat du terrain du Pré TARACHOU appartenant à la commune pour la construction d'un bâtiment professionnel et de deux logements.

Le Conseil municipal refuse cette offre car elle ne correspond pas au règlement du lotissement.

## **8 – Conversion en Euros du prix des concessions du cimetière communal**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de convertir en Euros les tarifs des concessions du cimetière communal.

Les concessions disponibles à ce jour seront divisées en deux catégories : concessions cinquantennaires et concessions trentennaires.

Le prix du mètre carré de terrain est ainsi fixé pour chaque concession :

### **- Concessions cinquantennaires :**

Une Tombe 2 M<sup>2</sup> soit 229 €

### **- Concessions trentennaires :**

Une tombe 2 M<sup>2</sup> soit 153 €

**ACCEPTÉ à L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**PROCHAINE REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE LUNDI 27 JANVIER 2003**

**À 20 Heures**

**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
LUNDI 24 FEVRIER 2003**

Etaient présents : Luc PUISSAT – Martine GOUTTENOIRE - Michel GAUTHIER – Yves EYRAUD – Jacqueline PUISSAT – Alain BONINO - Barbara CHENAVIER – Isabelle VALLIER – Jacqueline TANTET – Hubert NAVARRO – - Maurice NIER (Arrivé au conseil à 20 heures 22)

Etaient absents/excusés : Alain BONINO (Pouvoir Michel GAUTHIER) arrivé au conseil à 20 Heures 15 - Isabelle VALLIER (Pouvoir Yves EYRAUD) –

**ORDRE DU JOUR**

**1 – DELIBERATIONS**

- A) Réalisation de la chaufferie centrale / plan de financement.
- B) Missions SPS - L – SEP – Vérifications des installations électriques pour le groupe scolaire (choix des prestataires)
- C) Autorisation à M. le Maire d'ester en justice pour le recours sur le permis de construire de M. Thierry PUPPATO
- D) Participation aux frais du voyage scolaire des élèves du C.E.G. de Monestier de Clermont.

**DELIBERATIONS**

- A) Réalisation de la chaufferie centrale avec remplacement de la chaudière bois du Pré TARACHOU et plan de financement. (Voir étude énergétique de décembre 2002 ci-joint)

**– Remplacement de la chaudière bois du Pré TARACHOU :**

M. Le Maire expose au conseil Municipal la nécessité de remplacer la chaudière bois du Pré TARACHOU dont la puissance est trop faible (100 KW) pour alimenter toutes les habitations.

Une chaudière de 220 KW remplacerait la chaudière existante qui serait utilisée pour la chaufferie bois centrale du groupe scolaire permettant ainsi de chauffer le groupe scolaire, la mairie, la salle polyvalente.

Le coût du remplacement et la mise en sécurité de la chaudière est estimé à 47 870 euros H.T.

Les subventions diverses (ADEME-REGION-CONSEIL GENERAL) correspondent à 80% du montant des travaux soit à 38 296 euros H.T.

Le montant total pris en charge par la Mairie sera donc de : 9 574 euros H.T.

**- Mise en place de la chaufferie bois centrale : (chauffage de l'école et des deux bâtiments communaux)**

L'estimation du coût des travaux est de 180 200 euros H.T.

Les différentes subventions « plan bois » (ADEME - REGION - CONSEIL GENERAL) seront de :

- 106 860 euros H.T. pour l'ensemble du réseau primaire (soit 80% du total des travaux)
- 14 690 euros H.T. pour l'ensemble du réseau secondaire de l'école élémentaire (soit 65% du total des travaux),
- 15 616 euros H.T. pour l'ensemble du réseau secondaire des deux bâtiments communaux (soit 65% du total des travaux)

Soit un total des subventions de 137 166 euros H.T.

La charge communale d'environ 50 000 euros sera financée par un emprunt sur le budget Chaleur (M4).

Une économie de 5 000 euros par an de chauffage électrique permettra de couvrir le remboursement de l'emprunt.

L'investissement et le financement de ce projet sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

**B) Missions SPS - L - SEP - Vérifications des installations électriques pour le groupe scolaire (choix des prestataires).**

Des missions de contrôle obligatoires sont prévues par la Loi lors de la réalisation de bâtiments publics. La construction du groupe scolaire n'échappe pas à cette obligation.

Plusieurs sociétés ont été contactées pour un devis concernant leur intervention sur les missions :

L : solidité des ouvrages

S.E.P. : Sécurité des établissements recevant du public

S.P.S. : Sécurité des personnes.

La société BUREAU VERITAS propose à la commune un devis d'un montant de :

- 6040 euros H.T. pour la réalisation des missions L – S.E.P. –
- et de 5 900 euros H.T. pour la réalisation de la mission S.P.S.

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'acceptation de ces devis.

**ACCEPTE à la majorité**  
**Une voix contre – Dix voix pour**

**C) Autorisation à M. le Maire d'ester en justice pour le recours sur le permis de construire de M. Thierry PUPPATO.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation « d'ester en justice » sur le recours devant le Tribunal Administratif déposé par Mesdames PRAYER contre le permis de construire de M. Thierry PUPPATO – conformément à la décision de la Cour de Cassation du 8 octobre 1996 qui précise que la délibération du conseil municipal habilitant le maire à se constituer partie civile au nom de la commune, précise explicitement l'action à mener. (JO Sénat du 12.12.2002 P. 3074).

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

**C) Participation aux frais du voyage scolaire des élèves du C.E.G. de MONESTIER de CLERMONT**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de participation au voyage scolaire concernant Brice NAVARRO et Boris RAFFORD, élèves au collège de MONESTIER de CLERMONT a été faite par leurs parents. Cette participation prévue sur le budget du C.C.A.S. – Article 6574 – doit être calculée en fonction du quotient familial.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.*

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 Avril 2003**

Etaient présents : MM. PUISSAT L. - EYRAUD Y. - GAUTHIER M. - PUISSAT J. -  
GOUTTENOIRE M. - VALLIER I. - BONINO A. - TANTET J. - CHENAVIER Barbara -  
NAVARRO H.

Absent/Excusé : NIER M.

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATIONS**

**A - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2002, concernant les budgets suivants :**

- Budget communal M 14
- Budget « Fourniture de chaleur » M4
- Budget C.C.A.S.
- Budget « Caisse des écoles »

**B - Vote des budgets primitifs de l'année 2003**

- Budget communal M 14
- Budget « Fourniture de chaleur » M4
- Budget C.C.A.S.

**C - Vote des Taux d'imposition concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie.**

**DELIBERATIONS**

**Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2002**

**1° - BUDGET COMMUNAL M 14**

**A - Vote du compte de gestion** de la perception de MONESTIER de CLERMONT concernant le budget communal M14 de l'année 2002

10 voix pour

**B - Vote du compte administratif** du budget communal M14 de l'année 2002

le compte administratif du budget M.14. de l'année 2002 peut se résumer ainsi :

Dépenses Fonctionnement : 215 272,72 Euros  
 Recettes Fonctionnement : 212 252,22 Euros      déficit de 3 020,50 Euros

l'excédent de fonctionnement reporté de 2001 est de 31 510,89 moins le déficit de fonctionnement de 2002 , ce qui nous donne un résultat de clôture de **28 490,39** Euros.

Ce résultat de clôture de fonctionnement pour l'année 2002 de **28 490,39** Euros sera inscrit au budget primitif de 2003, en recettes d'investissement, au compte 1068.

Dépenses Investissement : 286 550,29 Euros  
 Recettes Investissement : 351 444,85 Euros

L'excédent d'investissement de 64 894,56 Euros pour 2002 s'ajoute à l'excédent d'investissement de 2001 de 64 184,64 Euros = 129 079,20 Euros.

Ce compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture d'investissement pour l'année 2002 de **129 079,20** à inscrire au budget primitif 2003, en recettes d'investissement, au compte 001.

9 voix pour

**2° - BUDGET « Fourniture de chaleur » M 4**

**A - Vote du Compte de gestion** de la perception de MONESTIER de CLERMONT concernant le budget « Fourniture de chaleur » M4 pour l'Année 2002 -

10 voix pour

**B - Vote du compte administratif** du budget « Fourniture de chaleur » M 4 de l'année 2002

le compte administratif du budget M4 (fourniture de chaleur) de l'année 2002 peut se résumer ainsi :

Dépenses Fonctionnement : 19 039,19 Euros  
 Recettes Fonctionnement : 11 581,66 Euros      Déficit de 7 457,53 euros

Ce compte administratif laisse apparaître un déficit cumulé 2001/2002 de 14 277,51 (6 819,98 + 7 457,53) qui sera inscrit au budget primitif de 2003 en dépenses de fonctionnement, au compte 002.

Dépenses Investissement : 1 266,16 Euros  
 Recettes Investissement : 62 543,41 Euros Excédent de 61 277,25 Euros

Ce compte administratif laisse apparaître un excédent d'investissement cumulé 2001/2002 de 2 691,73 Euros

61277,25 (excédent d'investissement de 2002) moins 58 585,52 (déficit d'investissement de 2001) soit 2 691,73 euros qui sera inscrit au budget primitif 2003 en recettes d'investissement, au compte 001.

8 voix pour  
 1 abstention

### 3° - Budget C.C.A.S.

A - Vote du Compte de gestion de la perception de MONESTIER de CLERMONT  
 Budget C.C.A.S.- Année 2002

10 voix pour

B - Vote du Compte Administratif du budget C.C.A.S. Année 2002 :

Le compte administratif du budget C.C.A.S. de l'année 2002 peut se résumer ainsi :

Dépenses fonctionnement : 777,14 Euros  
 Recettes fonctionnement : 1 957,36 Euros

soit un excédent de 1 180,22 Euros à reporter au budget primitif 2003 en recettes de fonctionnement au compte 002.

9 voix pour

### 4° - Budget « Caisse des écoles » (pour mémoire)

A - Vote du Compte de gestion de la perception de MONESTIER de CLERMONT

Budget « Caisse des écoles » Année 2002

10 voix pour

**B - Vote du Compte Administratif** du budget « Caisse des écoles » Année 2002 :

9 voix pour

### **Vote des budgets primitifs Année 2003**

#### **1° Budget communal M 14**

Pour l'année 2003, en section de fonctionnement le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 224 917 Euros

En section investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 120 462 Euros

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition :

- 1° Le taux de la taxe d'habitation sera de 11.20 %
- 2° Le taux de la taxe foncière bâtie sera de 14.84 %
- 3° Le taux du foncier bâti est de 70.72 %

9 voix pour  
1 abstention

#### **2° Budget « Fourniture de chaleur » M 4**

En section fonctionnement, le budget est en déséquilibre :

Dépenses de fonctionnement : 26 667,00 Euros  
Recettes de fonctionnement : 19 074,00 Euros

Ce déséquilibre est dû au mauvais fonctionnement de la chaufferie bois et au coût d'approvisionnement en copeaux de bois, important. Des travaux d'optimisation de la chaufferie bois ont été faits à l'automne. Une économie importante de fuel a été constatée

depuis ces travaux (+ de 70% de consommation en moins) Au niveau de l'approvisionnement des copeaux des négociations sont en cours pour abaisser le prix du mètre cube.

De plus, des courriers au Conseil Régional, au conseil général de l'isère et à l'ADEME ont été faits pour demander une subvention exceptionnelle afin d'équilibrer le fonctionnement de ce budget chaleur.

En section investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Dépenses d'investissement : 259 462 Euros.
- Recettes d'investissement : 259 462 Euros.

9 voix pour  
1 abstention

### 3° Budget C.C.A.S - M 14 -

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Dépenses de fonctionnement : 1 180 Euros  
Recettes de fonctionnement : 1 180 Euros

10 voix pour

### AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE du groupe scolaire

Un avenant concernant la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire a été proposé pour assurer la maîtrise d'œuvre de la chaufferie bois centrale, la mise en place des réseaux de chauffage et de la chaufferie centrale.

Le montant initial était de : 81 200,00 E HT

Le montant de l'avenant est de : 20 777,56 E HT

Le montant global est de : 101 977,56 E HT

TVA 19.60 % : 19 987,62 E HT

La maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire s'élève à **121 965,18 Euros**

Un nouveau plan de financement concernant le groupe scolaire est proposé par M. le Maire. Il comprend l'acquisition des terrains, la maîtrise d'œuvre de l'opération et la construction du groupe scolaire.

Montant des travaux :	541 499 E HT
Acquisition des terrains :	48 784 E HT
Maîtrise d'œuvre :	101 977 E HT
Coût global du projet	692 260 E HT

Ce projet est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 286 994 E HT, le Ministère de l'Intérieur à hauteur de 152 000 E HT et la D.G.E. (dotation globale d'équipement à hauteur de 33 232 E HT plus 80% de la maîtrise d'œuvre soit 80% de 101 977 E HT : 81 581 E HT. Les subventions de la D.G.E. s'élèvent à 114 813 E HT.

Au total, pour ce projet, les subventions s'élèvent à 553 807 E HT.

L'autofinancement communal est de 20% soit 138 452 E HT.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver cet avenant N°1 au marché public de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire.

***ACCEPTE A L'UNANIMITE***

**Demande de subvention pour la réhabilitation du système de chauffage des bâtiments communaux : Mairie, Salle Polyvalente, Bibliothèque et Logement**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la chaufferie du Pré TARACHOU et de la création d'un nouveau réseau de chaleur au centre du village, la commune a mobilisé des fonds de l'ADEME, de la Région et du Département.

Le montant restant à financer par la commune est de 83 286 Euros qui comprend notamment la distribution intérieure des bâtiments communaux.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour obtenir une subvention réalisable dans le cadre de la politique départementale de la maîtrise de l'énergie. Notre indice de richesse étant de 65, le taux de subvention est de  $55\% + 10 = 65\%$  soit une subvention d'un montant de 54 135 Euros.

***ACCEPTE A L'UNANIMITE***

## DIVERS

### **Motion de soutien au personnel de la D.D.E., de la Poste et des services des Impôts**

M. le Maire donne lecture de la motion de soutien au personnel de la D.D.E., de la poste et des services des impôts et demande au conseil municipal de délibérer en faveur du maintien d'un service public de proximité.

Le Conseil Municipal de MIRIBEL-LANCHÂTRE,

« Profondément attaché aux services publics de la D.D.E., de la poste et des impôts,

- Demande que ces services publics s'appuient sur des moyens préservés et une organisation des services des différents Ministères concernés qui permettent le maintien d'un service public à la disposition de toutes les collectivités, pour répondre ainsi à leurs multiples préoccupations, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de sécurité, de viabilité et d'accès des infrastructures de transport sur L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Il s'agit ainsi de garantir le meilleur niveau de service public et d'assurer dans les faits l'égalité de droit et de traitement des citoyens »

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

***Prochaine réunion du conseil municipal***  
**Le LUNDI 19 MAI 2003**  
**à 20 Heures**

## LA MAIRIE VOUS INFORME

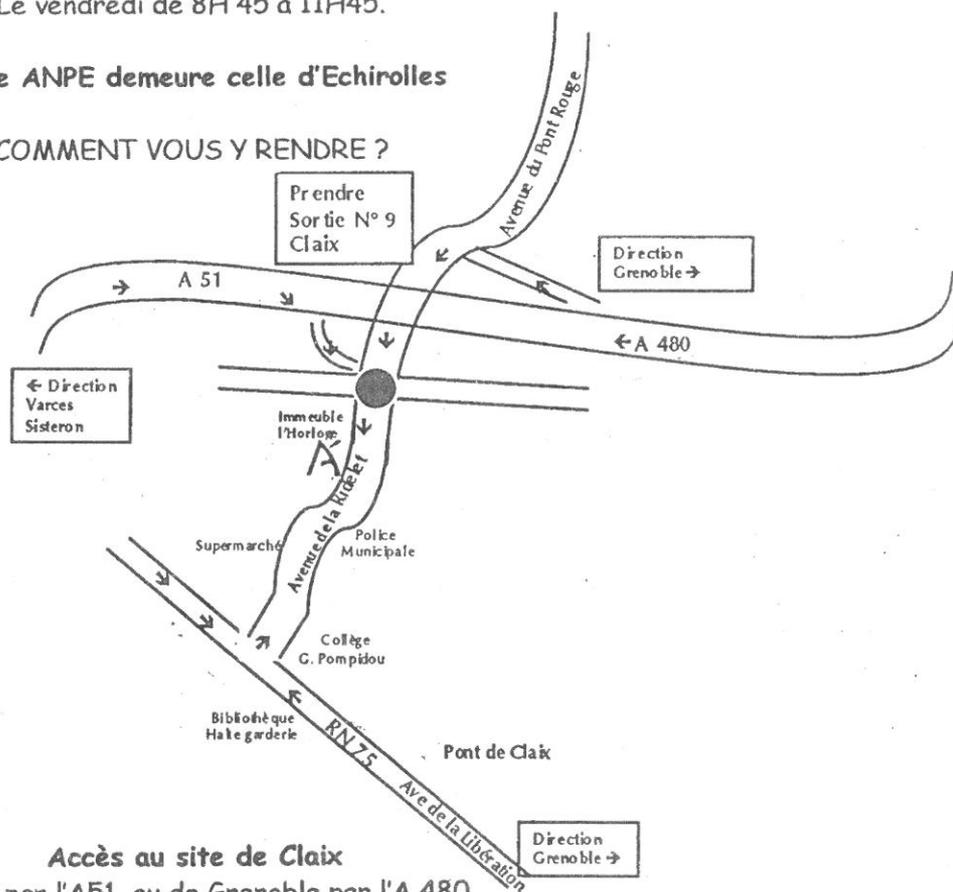
DEMANDEURS D'EMPLOI,  
 Pour vous, l'Assedic développe son réseau d'accueil :  
 A COMPTER DU 3 FEVRIER 2003,  
 UN NOUVEAU SITE D'ACCUEIL A CLAIX.

**SITE de CLAIX**  
 12, allée de l'Atrium  
 Immeuble l'Horloge  
 38640 Claix

Du lundi au jeudi de 8H 45 à 15H 30,  
 Le vendredi de 8H 45 à 11H45.

Votre ANPE demeure celle d'Echirolles

### COMMENT VOUS Y RENDRE ?



### Accès au site de Claix

- En provenance de Vif, Varcès par l'A51 ou de Grenoble par l'A 480  
 Prendre la sortie N°9 Claix  
 Direction Claix/Pont-Rouge  
 Continuer tout droit jusqu'à l'immeuble l'Horloge à droite.
- En provenance de Varcès, Vizille par la RN ou de Grenoble par l'avenue de la Libération  
 A hauteur du supermarché, tourner aux feux, Direction Claix- centre.  
 Passer devant le collège, prendre à gauche le chemin des Violettes.  
 Puis tout de suite à droite jusqu'à l'Immeuble l'Horloge.

## LA MAIRIE VOUS INFORME

### DEMANDE D'EMPLOI

Habitants de Miribel, bonjour !!

Actuellement étudiante en maîtrise Sciences de l'éducation, je prépare le Concours au professorat des Ecoles.

Je serais intéressée par :

- Des heures de soutien scolaire ou d'aide aux devoirs
- Des gardes d'enfants

Je suis disponible tous les après-midi de la semaine ( sauf empêchement) et le mercredi à partir de début février.

N'hésitez pas à me contacter. Voici mes coordonnées :

**Mme Céline MARCHAIS**  
Route des Adrets  
38450 Miribel Lanchâtre  
06.84.10.13.63




---

### OFFRE D'EMPLOI

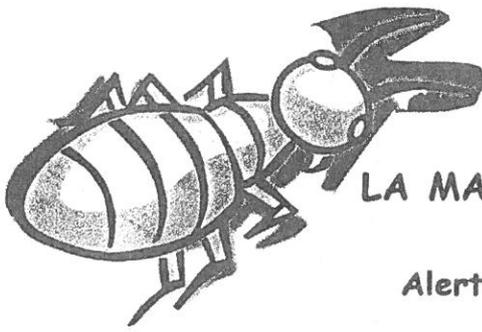
Entreprise de ramassage de lait à Château Bernard  
Cherche chauffeur soigneux et motivé. Permis EC,  
FIMO + FCOS OBLIGATOIRES.

Tournées secteur Trièves- Matheysine.  
Connaissance milieu rural préférable.

CDD suivi d'un CDI.

Envoyer C.V à :

**Transports Blanc- Lafraise**  
La Chapelle  
38650 Château Bernard  
ou TEL au 04/76/72/20/86.



## LA MAIRIE VOUS INFORME

### Alerte aux termites en Isère

Les termites sont présentes depuis de nombreuses années sur la Commune de Domène.

La Commune de Miribel- Lanchâtre n'est pas incluse dans la zone de surveillance.  
Soyez tout de même vigilants !!!

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Des dépliants sont à votre disposition sur le présentoir de la Mairie  
( au pied des escaliers ).



### VACANCES DES 4/17 ans

L'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Isère met à votre disposition son catalogue « ETE 2003 ».

Vous pouvez joindre le service vacances au 04/76/51/03/05 , afin de fixer un rendez-vous, établir un devis ou vous faire d'autres propositions de séjour en fonction de vos souhaits.

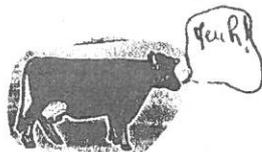
Le dépliant P.E.P est à votre disposition sur le présentoir de la Mairie.

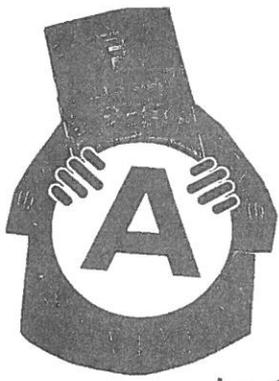
### UN GUIDE DES PRODUITS FERMIERS POUR L'ISERE

Noix, fromages, viandes, volailles, escargots, fruits, légumes, confitures... Ce sont au total plus de 400 produits et 166 agriculteurs qui sont répertoriés dans le premier Guide des produits et producteurs fermiers de l'Isère, réalisé à l'initiative de la Chambre d'agriculture et du Conseil général de l'Isère.

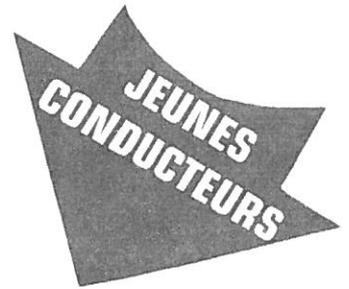
A l'origine de cette démarche, une volonté commune de faire découvrir et de valoriser l'agriculture iséroise à travers ses produits du terroir. Ce guide permet au consommateur d'aller faire son "marché" dans les fermes de l'Isère, du Viennois et des Chambarans, du Sud Grésivaudan et du Vercors, de l'Oisans, du massif de Belledonne ou de la Chartreuse en passant par les vallées du Rhône ou de l'Isère. Cette initiative de la Chambre d'agriculture et du Conseil général souhaite répondre aussi aux attentes des consommateurs qui recherchent une alimentation saine et naturelle.

Ce guide est à votre disposition sur le présentoir de la Mairie





## LA MAIRIE VOUS INFORME



Le Conseil Général de l'Isère a mis en place l'opération « jeunes conducteurs » pour sensibiliser les jeunes aux dangers de la route. Dans le cadre de cette action, le Conseil Général de l'Isère finance un stage post-permis sécurité **GRATUIT** à tout jeune conducteur Isérois de 18 à 25 ans, ayant obtenu son permis de conduire automobile en 2003.

Pour plus d'infos, des dépliants sont à votre disposition auprès des secrétaires.

---

### CENTRE SOCIOCULTUREL « LE GRANJOU »

#### CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL « LE GRANJOU » : BIENVENUE CHEZ VOUS !

Espace de rencontres, d'échanges, de découvertes et d'initiatives, le centre socioculturel intercommunal du canton de Monestier de Clermont est véritablement ouvert à tous.

De l'accueil des plus petits aux activités associatives, des services médico-sociaux aux projets jeunes, chaque habitant du territoire intercommunal (et au-delà !) peut y avoir accès à un service, une information, une activité qui l'intéresse. Et tout ce qui n'existe pas encore, tout ce qui reste à inventer pour toujours mieux vivre ensemble, n'attend que vous pour s'y développer...

L'accueil du Granjou est ouvert les lundi, mardi, jeudi, et vendredi matin de 8h30 à 12h30.

Tél. 04 76 34 28 40 - Fax 04 76 34 28 41 - email : [legranjou@wanadoo.fr](mailto:legranjou@wanadoo.fr)

## LA MAIRIE VOUS INFORME

CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE  
Un service du Conseil Général de l'Isère  
Tél. 04 76 34 01 13

### Secrétariat

Mardi de 9h à 17h / Jeudi de 9h à 17 h / Vendredi de 9h à 12h tous les 15 jours.

### Assistante Sociale

Anna GRASSANO, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous les mardi et jeudi matin.

### Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Corinne SCHERRER, conseillère ESF, reçoit sur rendez-vous au Granjou et au centre social de Mens (Tél. 04 76 34 64 94) les lundi, mardi et mercredi.

### Sage Femme PMI

Suivis et difficultés liés à la grossesse.

Renseignements auprès du secrétariat de la sage femme (Tél. 04 76 84 41 70).

Des séances de préparation à la naissance ont lieu au centre social de Mens (Tél. 04 76 34 64 94).

### Consultations d'enfants (0 à 6 ans)

Elles ont lieu les 2<sup>ème</sup> mardi matin et 3<sup>ème</sup> jeudi après-midi du mois sur rendez-vous et sont assurées par le médecin du service de PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Présence de la puéricultrice de PMI, Nathalie PRIGENT, lors des consultations.

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le secrétariat du centre d'action médico-sociale (Tél. 04 76 34 01 13).

CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE  
Un service du Centre Hospitalier de Saint Egrève  
Tél. 04 76 34 23 98

Une permanence infirmière est assurée le vendredi matin et sur rendez-vous le vendredi après-midi.

Le Docteur BENZAADI reçoit sur rendez-vous le vendredi matin tous les 15 jours.

## LA MAIRIE VOUS INFORME

### EMPLOI INSERTION FORMATION

Des services à destination des jeunes de 16 à 25 ans, des bénéficiaires du RMI, des demandeurs d'emploi...

#### PAIO (ACCUEIL DES JEUNES 16-25 ans)

Tél. 04 76 34 84 58

Mireille MANTEL reçoit le mardi

#### ANIMATRICE LOCALE D'INSERTION (ACCUEIL BENEFICAIRES DU RMI)

Tél. 04 76 34 81 31

Claudine DURAND reçoit le lundi matin

#### ACCUEIL DEMANDEURS D'EMPLOI

Tél. 04 76 34 81 31

Claudine DURAND reçoit le jeudi matin

#### ESPACE EMPLOI LIBRE ACCES

- du lundi au vendredi de 8h à 18h, affichage des offres d'emploi des cantons de la Mure, Mens, Monestier de Clermont, Vif et Echirolles (nouvel affichage les lundi et / ou jeudi) et mise à disposition de documentation
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h30 à 12h30, accès libre Internet et traitement de texte

#### GRETA SUD ISERE

Tél. 04 76 81 35 00

Atelier permanent de formation continue

### LES AUTRES PERMANENCES

#### Régime des retraites

Régime général de Sécurité Sociale (CRAM de Lyon)

Permanence le 4ème mardi du mois de 9h30 à 12h

#### Agriculture

Mutualité Sociale Agricole

Permanence le 3ème jeudi du mois de 10h à 12h

#### Avocat conseil

Maître Jurkovitz et Maître Mourier

Permanence juridique gratuite le 2ème lundi du mois de 9h30 à 11h

#### Habitat et Développement

Mme Lamy

Permanence le 4ème jeudi de 13h30 à 14h30

## LA MAIRIE VOUS INFORME

### ENFANCE ET FAMILLE

#### HALTE GARDERIE

Un service de l'association SOS Récré

Tél : 04 76 34 12 96

La Halte garderie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Elle accueille chaque jour 12 enfants en Halte Garderie et 4 en crèche.

#### Le RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Un service de la Communauté de communes du canton de Monestier de Clermont

Tél. 04 76 34 24 05

Isabelle BONNAIRE, animatrice du relais, aide les parents et les assistantes maternelles à se rencontrer, se connaître afin d'être mieux informés.

Les permanences ont lieu tous le mardi de 16h à 19h au Granjou, sur rendez vous à Sinard le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois et sur rendez vous à St Martin de la Cluze le dernier vendredi de chaque mois.

#### ANIMATIONS ENFANCE / JEUNESSE

Un service de la Communauté de communes du canton de Monestier de Clermont

Tél. 04 76 34 28 42 ou 06 08 07 27 43 (en cas d'urgence)

Permanences d'Ophélie CARASCO les mardi et vendredi de 16h30 à 18h, le mercredi de 9h30 à 12h30 (sauf vaqués), le samedi de 10h30 à 12h30.

- Activités pour les 6-11 ans : le centre de loisirs sans hébergement « Club 611 », le mercredi et les petites vacances scolaires.

- Activités pour les 11-20 ans : le PAJ (Projet Actions Jeunes) avec un programme d'activités trimestriel pour les 11-18 ans (sorties culturelles, animations de proximité, rencontres sportives, camps, soirées à thème...) et l'accompagnement de Projet Jeunes 16-20 ans (voyages, ateliers, BAFA...)

- Activités d'été pour les 4-14 ans : les centres de loisirs sans hébergement « Passeport Jeunes » et « La Ruche » (Association Familles Rurales), avec des semaines à thèmes et la participation des associations sportives et culturelles du territoire intercommunal.

- Bureau Jeunes : espace d'informations, d'échanges et pôle Internet les mardi et vendredi de 16h30 à 18h, le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 10h30 à 12h.

#### ACTIVITES PERISCOLAIRES

Un service des Communes de Monestier de Clermont, Roissard et St Paul les Monestier

Les enfants de la garderie périscolaire des écoles maternelles et primaire de Monestier de Clermont sont accueillis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30



## VU À TRAVERS LA PRESSE

## MIRIBEL-LANCHÂTRE

## Du baume au cœur pour le four banal

L'association pour la promotion des pilotes sportifs (A3PS) a organisé une animation autour du four banal du village dans le but de mettre en valeur ce joli patrimoine.

Dans le cadre d'un rassemblement convivial, un apéritif a été offert par l'association sur le site décoré pour l'occasion, d'un historique et de photos représentatives. Puis s'en est suivi un repas essentiellement concocté par la famille Naud, cuit au four, auquel ont participé une cinquantaine de personnes. Ce fut une sympathique journée qui s'est déroulée dans une bonne ambiance. Ainsi, les membres de l'association ont réussi à donner de la gaieté au village quelque peu endormi en cette saison.



Un petit coup à boire pour le four.

### Petite histoire du four banal

Ce four, propriété du Seigneur sous l'ancien régime, était utilisé par les habitants de Miribel-Lanchâtre moyennant une redevance. Dit à l'époque "banal" il est devenu communal au moment de la révolution. Contrairement aux autres régions, le four de Miribel comme la plupart des fours du Trièves, est un édifice indé-

pendant, non inclus dans un logis. Le fourneau est constitué d'une voute circulaire assez basse fermée sur le devant par une lourde plaque métallique, afin de conserver la chaleur. L'habitacle ou porche permet aux utilisateurs de se protéger des intempéries. Il est équipé de petites niches dans la pierre et de longues tablettes en bois afin de déposer les pains et les instruments de travail.

Lorsqu'un habitant du village désirait utiliser le four, la coutume lui demandait de déposer un fagot devant le porche afin de réserver son tour. Maintenant le four est le plus souvent utilisé lors de manifestations festives dans le village.

Détruit par l'âge et parfois par l'absence d'entretien, le four de Miribel-Lanchâtre a connu un grand élan de solidarité de la part des habitants, en

1978. Pratiquement tous les bras valides ont participé à sa reconstruction. Le four fut alors inauguré en fanfare en 1979 par Maurice Puissat maire du village de l'époque.

Prochain rendez-vous de l'association : l'assemblée générale 28 février à 20 heures.

**Martine NIER** ■

## MIRIBEL-LANCHÂTRE

## Belote et rebelote réussies

Le Sou des écoles a organisé un concours de belote. C'était la première fois que l'association animait ce type de manifestation et pour mener à bien cette expérience les membres du bureau ont écouté les conseils des anciens.

Ainsi 28 doublettes ont tapé le carton dans la salle des fêtes de la commune, cette dernière étant bien remplie par les joueurs et quelques supporters intéressés.

Comme le font les autres associations du coin, les participants ont effectué trois parties obligatoires avant les premières éliminations. La tradition veut qu'après chaque partie on mange un bout et boit un petit coup, et grâce aux nombreuses pâtis-

series maisons les concurrents ont pu satisfaire leurs papilles.

Dans une ambiance très chaleureuse l'après-midi s'est déroulée au rythme du jeu qui a duré plus de cinq heures. Les perdants ont tous reçu un lot de consolation. Quant aux gagnants : Gisèle Puissat et Clément Ardoin ont remporté un agneau offert par Deborah Darier l'institutrice du village. Yvonne Murian et Henriette Boschetti les deuxièmes ont remporté un colis de viande offert par Jean-Luc Vallier. La manifestation s'est terminée au tour d'un buffet au cours duquel l'association a offert un pot à ceux qui sont restés jusqu'au bout.

**Martine NIER** ■

## MONESTIER-DE-CLERMONT

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## La TPU est votée

**L**undi dernier, une réunion extraordinaire du conseil de communauté de communes du canton présidée par Christian Durif, s'est déroulée dans les locaux du Granjou, avec comme unique sujet à l'ordre du jour, le vote de la TPU (taxe professionnelle unique).

Après de multiples péripéties concernant ce projet de vote, et après avoir fait amender la loi de finances, par le vote de l'Assemblée nationale et le Sénat, suite au problème technique dû à l'écrêtement de la commune d'Avignonet et au Sivom du lac de Monteynard, le président Durif ayant obtenu toutes les garanties nécessaires concernant la TPU, et son reversement aux communes, il devenait urgent et nécessaire, de soumettre au vote des élus du conseil de communauté, avant la fin de l'année 2002, l'adoption par un vote, du passage en TPU. Les actuelles entreprises payant une taxe professionnelle, ne verront aucun changement intervenir au cours de l'année 2003, cette dernière ne sera perçue qu'en 2004, la communauté de communes ne percevant plus également les trois taxes ménagères, la totalité de celles-ci seront dorénavant perçues par les communes. Le quorum étant atteint (14), néanmoins 19 élus étaient présents, avec 7 pouvoirs, le président Durif pouvait ouvrir la séance. Le délai légal de cinq jours n'ayant pu être respecté, vu le caractère d'urgence, le président fait voter suivant l'article 2121.12 du code des collectivités territoriales, l'autorisant à convoquer le conseil même si le délai légal n'était pas respecté. Adopté par 24 voix pour et 2 voix contre.

#### **Un caractère d'urgence**

Le président demande l'autorisation de pouvoir rajouter à l'ordre du jour, le caractère d'urgence de procédure



**Les élus en conseil.**

du vote de la TPU.

Adopté par 25 voix pour et 1 voix contre.

Ces formalités administratives réglées, avant de passer au vote de la TPU, et en accord avec le conseil de communauté, il décide de la mise en place d'une commission pour garantir les statuts du Sivom du lac, afin qu'aucune de leurs prérogatives ne leur soit enlevée, ainsi que ceux de la communauté de communes, et propose que la dite commission soit dirigée par Guy Freydier maire de Gresse en Vercors, et la création d'une seconde commission de solidarité, qui statuera sur la dotation de solidarité, et propose que celle-ci soit dirigée par Denis Ruchier-Berquet maire de Saint-Guillaume.

Un court débat s'est instauré avant le vote décisif, les maires de Miribel-Lanchâtre et de Saint-Guillaume, demandent conjointement au président Durif, l'assurance du versement d'une dotation de solidarité, car ces deux communes ne percevront pas au titre de l'année 2003 la TPU.

Autre intervention, celle du maire de Saint-Martin de la Cluze, Robert Riotton, qui met en garde les élus sur le budget 2003 qui va être très

serré, les élus devront prendre leurs responsabilités, de dire non aux diverses demandes de subventions que l'ont pourrait leur demander. Reprenant la parole, le président Durif a affirmé que la communauté de communes :

- s'engageait à restituer les sommes versées aux communes,
- s'engageait à assurer les contributions budgétaires du Sivom du lac de Monteynard,

- à mettre en place avant le vote du budget 2003, la dotation de solidarité.

Toutes les assurances étant fournies, le conseil est passé au vote, la TPU a été adoptée par 22 voix pour et 4 voix contre.

Ce vote est tout d'abord un succès du président Durif, et il à fait part de son immense satisfaction de la voir adoptée, car pour lui un grand pas vers l'intercommunalité a été franchi, et permettra à la communauté de communes d'être plus solidaire. Dorénavant des perspectives nouvelles s'ouvrent pour la communauté de communes et fait figure de pionnier vis à vis des autres cantons.

**J-Y.L.M.** ■

## Marc Bartoli explique le projet "I villages"

Lors du dernier conseil de communauté de communes du canton de Monestier, Marc Bartoli, membre élu du conseil de communauté, a présenté à l'assemblée les premières informations sur le projet "I villages", pour lequel le syndicat d'aménagement du Trièves (SAT), a été sollicité, et qui semble devoir présenter un grand intérêt pour le canton de Monestier-de-Clermont. Il nous explique les enjeux de ce projet qui s'inscrit dans un programme européen inter-régions de l'arc Alpin. Il entend rechercher les moyens de créer de nouvelles activités économiques durables de façon innovante dans les régions rurales, en s'appuyant simultanément sur les nouvelles technologies de l'information/communication et sur les ressources locales renouvelables, à commencer par une conception de l'habitat et de locaux adaptés à ces activités.

### **Projet pilote localisé en Allemagne**

Le projet pilote est localisé en Allemagne, dans un village de Haute-Bavière de 900 habitants. Mais il doit être accompagné d'autres sites modèles constitués par d'autres villages localisés dans différents pays de l'arc Alpin, sur lesquels la recherche se déroulera en même temps. Des villages sont d'ores et déjà partants en Autriche, Italie, et Slovénie, pour la France, c'est dans le Trièves que le choix s'est arrêté, et plus particulièrement le canton de Monestier-de-Clermont, que pourrait se situer le ou les villages participant au projet. Le délai pour s'engager officiellement est reporté au mois de mars 2003, ce qui laisse aux élus le temps de juger de la crédibilité et de la solidité du dispositif, comme de la faisabilité des financements nécessaires. Sur chacun des sites modèles, l'objectif de la recherche sera de concevoir ce que peut-être le développement concret de type "I village", en

ne cédant pas ici au mythe de l'informatique, mais en entendant par là un village où les hommes et femmes travaillent et vivent, ce qui appelle à développer des solutions alternatives à la diminution des emplois agricoles, à la dépendance touristique de l'enneigement, à l'attente subie d'implantations d'entreprises le long de l'autoroute, etc. Les techniques de télécommunications, l'organisation en réseaux, sont des outils à mettre au service de nouvelles formes d'activités professionnelles, de travail, de relations entre les habitants, de vie scolaire, d'apprentissage local, en économisant des déplacements campagne-ville, préservant l'environnement, et libérant du temps pour des activités plus flexibles et personnalisées. Encore faut-il rendre ces outils appropriés aux ressources de la région rurale à partir desquelles de l'activité économique et de l'emploi peuvent être développés, comme aux spécificités de petites entreprises, familiales, artisanales. Et cela commence par la possibilité d'aménager en conséquence des logements, des locaux, des espaces ou territoires villageois, avec des constructions à bas prix et des matériaux locaux adaptés.

### **Un objectif poursuivi par des équipes pluridisciplinaires**

L'originalité du projet tient encore du fait que cet objectif sera poursuivi par des équipes pluridisciplinaires rassemblant des chômeurs qualifiés, ingénieurs, informaticiens, architectes, sociologues, documentalistes, économistes, marketing... à chaque site retenu sera affectée une équipe ainsi constituée, qui habitera sur place pendant un an (durée de l'opération), et sera formée à distance au sein d'un réseau de télé-enseignement d'experts Européens, travaillant en classe virtuelle sur le net à la conception du "village I", établissant également des contacts avec les habitants du



Marc Bartoli.

village permettant leur participation au développement du projet. L'ANPE, des organismes de formations agréés, ou d'autres instances publiques, auront donc à être fortement associés à l'opération, en fonction des subventions nationales et régionales qui pourront être mobilisées, le complément Européen du FEDER pourrait rendre minime, sinon nul, le solde restant à la charge de la communauté de communes. Cet aspect est évidemment décisif, le budget prévisionnel de l'opération par site étant d'environ de 500 000 euros. Ce projet aura pour le canton une résonance évidente, avec la réalisation de la zone d'activités de Miribel-Lanchâtre et son caractère pionnier.

Il rejoint désormais la démarche engagée par le SAT, avec la mise en place de la commission Développement des activités ; Plutôt que de couper en tranches les problèmes dans une vision de court terme, secteur par secteur, tourisme, commerce, agriculture, l'habitat, etc, et essayer de promouvoir des projets transversaux, capables d'entraîner en chaîne de l'activité d'un secteur à un autre, et de construire ainsi un développement durable.

J-Y. L. - M. ■

## VU À TRAVERS LA PRESSE

MIRIBEL-LANCHÂTRE

## Les vœux de Dédé Girard



Un groupe bien soudé.

Le nouveau président de l'association Lanchâtre omnisport, Dédé Girard, a comme il est de coutume présenté ses vœux à la population et a encore une fois remercié tous les bénévoles qui oeuvrent en particulier pour la course de côte, laquelle génère un très gros travail de bénévolat.

Environ 70 personnes se sont donc retrouvées autour d'un buffet apéro

offert par l'association dans une excellente ambiance. Un rassemblement qui a permis à tous ceux qui ont mis la main à la pâte dans le courant de l'année 2002 de se revoir et d'évoquer le futur mais aussi le présent.

Car, si l'édition 2003 de la course automobile pointe déjà son nez, c'est que les membres de l'association sont à pied d'oeuvre et d'ailleurs ont

discuté à baton rompu sur la 25<sup>ème</sup> cuvée dont certains parlent d'apothéose. Lors des vœux, au cours desquels Luc Puissat maire de la commune était présent, on a donc évoqué les conditions de cette fameuse manifestation qui se déroulera dimanche 27 avril avec trois montées de course... pour plus de

En dehors de ce spectacle sportif, la

traditionnelle sortie kart sera maintenue ainsi que la sortie journée dont la destination n'est pas encore définie.

A noter que Dédé Girard invite la population à venir regarder le Rallye Monte-Carlo historique qui passera sur la route de Prelenfrey le lundi 3 février.

Martine NIER ■

## VU À TRAVERS LA PRESSE

MIRIBEL-LANCHATRE

## Carnaval au cœur du village



A l'heure du goûter.



La plupart déguisés avec des costumes réalisés par les mamans, les élèves des trois classes se sont rassemblés samedi 22 mars dans le

jardin du village pour faire carnaval sous un magnifique soleil.

Entourés de tous les parents, dont certains avaient revêtu une tenue de

mascarade, les enfants se sont adonnés aux joies de la fête tout en dégustant les bonnes pâtisseries maison. Cette manifestation a per-

mis de réunir les deux écoles, et notamment les écoliers qui ont défilé dans les rues pour se rejoindre ensuite. ■

## Mini séjour "contes" pour les maternelles du balcon



Petite récré avant la balade.

Dans le cadre du projet "contes" porté par l'Emala, les maternelles de Prénenfrey et Miribel Lanchâtre ont effectué un mini séjour lundi 31 mars et mardi 1 avril, au Kériado à Château-Bernard où elles ont été accueillies par le soleil et la chaleureuse ambiance du centre de vacances.

Bien que réticents à voir partir leurs chérubins deux jours hors de la maison, Les lanchâtros (les petits Palenchous n'ont pas couché au centre) peuvent se rassurer, les

enfants ont passé un excellent séjour, sans pleurer, dormant comme des loirs puisqu'il a fallu les secouer pour les réveiller, ils ont même oublié les petites manies de la maison telles que le biberon, qui est resté dans le sac.

En ce qui concerne le thème, c'est en compagnie de Jennifer, que les jeunes élèves, sous forme d'ateliers, se sont plongés dans le monde irréel du conte, tantôt écoutant l'intervenante qui a su les captiver grâce à un mélange d'histoires, de chansons et

de gestes, tantôt sous forme de création à partir de sons, de bruits, récoltés çà et là, à partir également de cartes, mais aussi de choses tactiles ramassées lors de promenades autour du centre. Une veillée fut également au programme, au cours de laquelle les écoliers ont été très réceptifs et ont apprécié cette soirée entourés d'une attention toute particulière.

A savoir que ces mini-séjours se poursuivront tout au long de l'année.

Martine NIER ■

## ASSOCIATION LOI 1901 SAUVEGARDE DU SITE DE LANCHATRE

L'ASSL a aujourd'hui un an d'existence.

Défenseur actif de la démocratie, l'association a mené diverses actions pour préserver l'actuel jardin public remis en cause par le projet d'implantation du futur groupe scolaire :

- ⇒ **sous forme de courriers** au Député de la circonscription, au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseiller Général du Canton et à l'Inspection Académique  
Nos démarches ont donné lieu à des **réponses écrites ou téléphoniques**, ainsi qu'à des **entrevues** avec les personnes précitées. Tous ont témoigné de l'intérêt pour nos revendications et les valeurs que nous défendons.
- ⇒ **sous forme de la demande d'un référendum d'initiative populaire** concernant le choix du site d'implantation du futur groupe scolaire  
Sur ce sujet, après une promesse écrite du maire pour l'organiser en septembre 2002, les écrits restent, mais **la mise en pratique n'a jamais vu le jour**.
- ⇒ **sous forme d'une présence régulière à tous les conseils municipaux « annoncés »**
- ⇒ **sous forme de deux articles aux « Nouvelles du Pays »**
- ⇒ **sous forme de plusieurs tracts d'information** auprès de habitants de Miribel Lanchâtre
- ⇒ **sous forme de 2 entretiens avec le Maire** à notre demande
- ⇒ **sous forme de 8 courriers adressés au Maire**, dont l'écho a été le silence total et l'ignorance vis à vis de notre association.

Malgré ce déploiement d'énergie, la communication ne s'est pas améliorée.

A ce jour, le Maire a déposé un permis de construire sur le jardin public et ce qui nous semble plus grave, il porte atteinte au droit de propriété avec pour la première fois à Miribel Lanchâtre une déclaration d'utilité publique (en clair, une expropriation) sur les 2 parcelles jouxtant le jardin public alors que d'autres terrains étaient envisageables.

L'ASSL attire votre attention sur le fait que la déclaration d'utilité publique va s'accompagner d'une enquête publique dans laquelle chaque habitant pourra inscrire ses observations.

L'association continue de travailler dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Pour vous rappeler que nos actions s'inscrivent dans un état de droit, nous portons à votre connaissance l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : *«Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale. Il s'exerce dans les conditions prévues par le présent titre, sans préjudice des dispositions en vigueur relatives notamment à la publicité des actes des autorités territoriales, ainsi qu'à leur liberté d'accès aux documents administratifs ».*

## LES AMIS DE L'ÉGLISE DE MIRIBEL-LANCHATRE Préservation du patrimoine

**Compte rendu de l'assemblée générale  
du vendredi 4 avril 2003**

➤ **Compte rendu d'activités pour l'année 2002**

1) *Suivi du plan de financement des travaux de l'église*

- *L'association a pris contact avec les élus* : le député de la circonscription, le conseiller général pour obtenir leur appui, notamment pour les demandes de subventions
- *L'association a versé sa participation de 6 710 euros.*

2) *Suivi des travaux*

- Au mois de mai 2002, une réunion avec la mairie, maître d'ouvrage faisait le point sur le choix des entrepreneurs pour le démarrage des travaux.
- En décembre 2002, les travaux ont commencé.
- L'association participe régulièrement aux réunions de chantier et peut suivre l'évolution des travaux.

➤ **Compte rendu financier**

<i>Eléments de bilan (en euros)</i>			
Livret A au 31/12/2002	2 009,06	Livret A au 01/01/2002	5 928,10
CCP au 31/12/2002	162,04	CCP au 1/01/2002	195,34
Résultat 2002	3 952,34		
	6 123,44		6 123,44
<b><i>Dépenses</i></b>		<b><i>Recettes</i></b>	
Participation travaux église :	6 710,00	Cotisations 2002 :	344,00
Avance en timbres, papeterie	116,80	Dons :	2 349,50
	6 826,80 euros	Intérêts du livret A :	180,96
			2 874,46 euros

La cotisation est maintenue à 8 euros pour l'année 2003.

➤ **Renouvellement de 2 membres du Conseil d'administration** : Simone CONY et Sophie PRAYER sont réélues.

➤ **Election d'un nouveau membre pour le Conseil d'administration** : Tina BARTON.

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### LANCHÂTRE ANIMATION

3 R.D.V jusqu'en juin

Prochain ciné : 2 mai à 20H30.

« Arrêtes moi si tu peux »

de Steven SPIELBERG avec Tom HANKS et Léonardo DICAPRIO

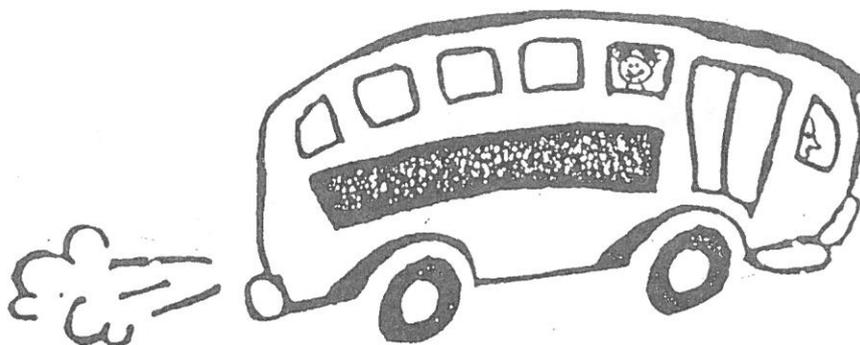
#### Danse des enfants et des adultes : Bal de mai

Samedi 24 mai, spectacle pour clore l'année suivi d'un buffet et bal.  
Bientôt la pub dans vos boîtes aux lettres, en avant- première dans l'info municipale.

Et d'ici là, une Assemblée Générale dont la date n'est pas fixée : il faudra renouveler une partie du bureau ; « Madame Catherine cinéma » émigre pour un temps vers le tropique du Capricorne, par là bas.....

On vous tiendra au courant.

À Bientôt.



## VOYAGE DÉCOUVERTE

La célèbre agence de voyage « Bus and Market », managée de main de maître par Monsieur Guy, dont le siège se situe au cœur de la cité de Miribel- Lanchâtre ( garage communal ), propose à tous ceux qui le souhaitent une visite guidée du célèbre marché de Vif.

**C'est tous les vendredis matins et c'est gratuit.**

Nous avons recueilli divers témoignages de personnes ayant vécu cette expérience hors du commun.

Gisèle : - « Il n'y a aucune démarche à effectuer. Il vous suffit d'avoir un panier à la main et d'attendre au bord de la route ».

Tina : - « l'année dernière, je souffrais d'une sciatique, Monsieur le guide m'a pris dans ses bras pour monter et descendre de l'autobus. Qu'est-ce qu'il est gentil ».

Geneviève :- « Monsieur Guy connaît son sujet sur le bout des doigts. Il m'a indiqué un petit producteur de bananes, pas cher ! J'ai pu ainsi faire une substantielle économie ».

Jeannine et Évariste : - « Il nous met de la musique entraînante, alors, on chante et on tape dans nos mains. Pour nous, c'est l'ambiance durant le transport qui nous plait ».

**Jeunes ou moins jeunes, vivez au moins une fois cette aventure unique et gratuite.**

Propos recueillis par Danièle notre envoyée permanente à Miribel- Lanchâtre.



## DERNIÈRE MINUTE

Le « Pré Tarachou » fait des émules. Le S.A.T ( syndicat d'aménagement du Trièves) travaille pour accueillir le projet I- VILLAGE dans une des 29 communes du Trièves.

Cette commune n'est pas encore choisie.

Le projet « i-village » est une proposition de recherche du lead partner REGIONETZ GmbH à Munich - groupé avec des centres de recherche de haut niveau - dans le cadre de l'appel d'offres du programme européen INTERREG IIIB « arc alpin ».

A partir d'une analyse fine des mutations en cours et des problèmes structurels du monde rural, cette proposition de « recherche formation action » exploite les synergies potentielles entre avancées récentes dans les domaines des nouvelles technologies d'informations et dans la construction, l'architecture et l'urbanisme durables.

Le projet propose de créer des activités économiques durables et innovantes employant les nouvelles technologies d'information et les ressources locales et renouvelables et de concevoir simultanément l'habitat et les locaux d'activités adaptées à ces activités.

La création de nouveaux villages denses et mixtes d'environ 150 - 400 habitants à terme, avec un taux élevé d'emplois intégrés permet de réduire l'emprise foncière et de rentabiliser l'investissement en infrastructure. D'une architecture innovante et cohérente, bien intégrés dans le paysage et dans le tissu social existant, ces nouveaux villages ont l'ambition d'attirer des nouveaux habitants investisseurs et des emplois délocalisés, mais aussi de créer des emplois et logements pour les jeunes ménages locaux. Cette proposition audacieuse mais pertinente est à décliner selon les conditions locales et demande des études pluridisciplinaires pointues, difficiles à financer par une commune rurale.

Le projet propose donc aux communes partenaires de mettre gratuitement à leur disposition l'équipement informatique et des équipes pluridisciplinaires de 20 à 25 concepteurs d'i-villages, composées de 7 groupes de 3 chômeurs qualifiés - ingénieurs environnementalistes, informaticiens, architectes, sociologues, documentalistes, économistes et marketing - qui sont formées à la gestion du projet du nouveau i-village pendant 1 an. Ils travaillent sur le site même de l'opération avec une liaison Internet haut débit (4MB) en réseau avec tous les autres sites européens et disposent d'un système d'échanges de données informatique très performant. Ils sont encadrés par une équipe légère d'environ 2 équivalents plein temps.

Le résultat de la formation action est la documentation d'un projet réalisable, y compris les plans d'exécution du village et des bâtiments. On attend seulement de la commune la mise à disposition de locaux de travail, une assistance pour la recherche de logements sur place et une mobilisation des élus et services techniques partenaires.

Une équipe de traducteurs interprètes assure l'échange par Internet 4MB entre les sites européens en simultané et permet de limiter le réseau des télé - enseignants experts européens reconnus dans les différents domaines à un seul spécialiste européen par sujet. Deux à trois sites en France sont souhaitables, aussi pour justifier le français comme quatrième langue avec l'allemand, l'italien, l'anglais.

La subvention européenne de 50% finance la plus-value due au caractère innovant de la formation et son impact structurant sur le site. Elle double ainsi le budget finançable par des subventions régionales et nationales. Pour une formation classique d'un an à plein temps de 21 à 25 personnes de ce niveau, un budget moyen de l'ordre de 250.000 € est habituel en Europe. Avec la subvention de l'UE, le budget prévisionnel de l'opération par site sera donc d'environ 500.000 €. —

Des contrats de partenariat et de co-gestion lient le chef de file REGIONETZ au gestionnaire local de la formation et à la commune du site.

Le projet global sera déposé auprès de l'UE dans la prochaine session en mai / juin 2003. Accepté par l'UE, une première phase de mise en place du partenariat, budget détaillé et de recrutement de 6 mois, de septembre 2003 à février 2004 précèdera la formation action proprement dite d'un an.

En 2002, 3 sites ont déjà finalisé leur engagement. De nombreux autres sites en Allemagne, Autriche, Italie, Suisse, Slovénie et en France ont déclaré leur intérêt. Nous envisageons un équilibre du projet avec 8 sites en tout.

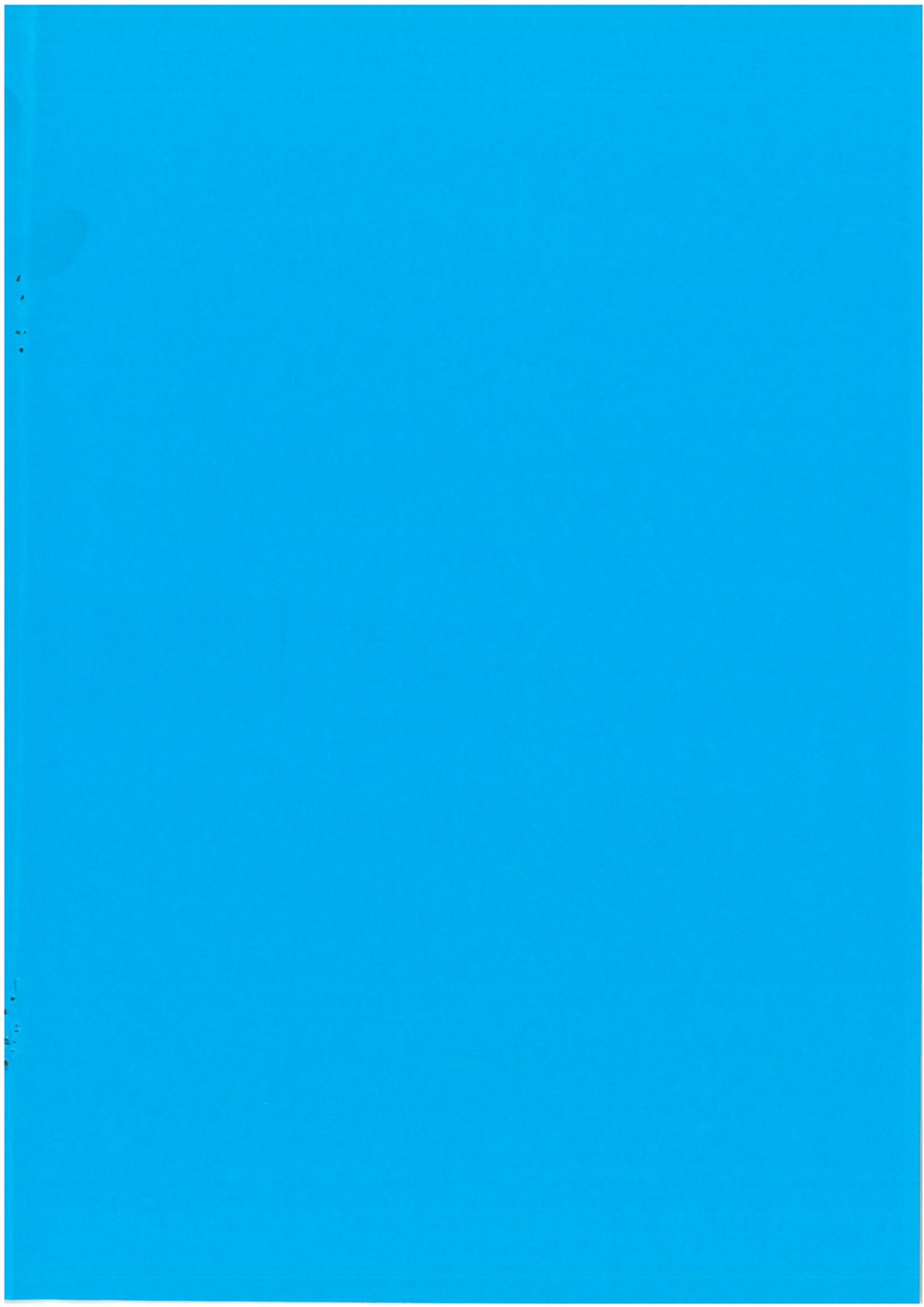


**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE**

## **INFORMATION AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS**

**A la suite de différentes plaintes de la part des habitants du village de MIRIBEL-LANCHÂTRE, nous informons les propriétaires de chiens qu'il est dangereux et interdit de les laisser divaguer hors de leur propriété.**





1875

1875